L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 14 OCTOBRE 1864. — entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 14 OCTOBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. S. Grevot, au coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse—Meubles.
Par Hoffman & Marks, à 10 heures du matin, rue de Chartres, No 38—Marchandises sèches.
Par G. Leaumont, à sa salle d'encan—Chaussures, marchandises sèches, casimirs, draps, coutellerie, &c.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles du Nord

DE DEUX JOURS PLUS RECENTES.

INCENDIE DE DEPOTS DE CHEMINS DE FER.
AFFAIRE PRES DE NASHVILLE.
Destruction du chemin de fer entre Chattanooga et Atlanta.
Echec des Rebelles à Altoona.
ILS PERDENT 800 HOMMES.
Bruit de la prise des trains de Forrest.
COMBAT DE BIG SHANTY.
Défaite d'une portion de l'armée de Hood.
EARLY TIENT SHERIDAN EN ECHEC.
Pas de nouvelles des généraux Rousseau et Washburne.
Pluies continuelles pendant cinq jours.

Morganza, 13 oct., 8 h. 15 P. M.

Les steamers *Joe Pierce* et le *W. R. Arthur* viennent de passer, venant d'en haut. Nous en avons obtenu le bulletin qui suit:

Nashville, 6 octobre— Le capitaine rebelle Blackwell a surpris et capturé le 30 septembre les Home Guards, au nombre de 32, à Shelbyville, Tennessee, brûlé la gare du chemin de fer et un lot d'armes et de munitions. Dix des prisonniers fédéraux ont été fusillés par Blackwell près de Fayette. Les autres ont été livrés à Forrest. Six des derniers ont échappé et étaient arrivés à Shelbyville.

150 rebelles sous Duvall McNary ont attaqué le lieutenant Blissard du 5e de cavalerie du Tennessee qui escortait un grand troupeau de boeufs sur la route de Johnsonville à 15 milles de Nashville.

Les gardes fédéraux étaient au nombre de 60 dont plus de 30 ont été tués, blessés ou faits prisonniers. Les autres ont échappé et sont arrivés en sûreté.

Les bestiaux se sont dispersés dans le pays.

Nashville, 7 octobre—On a reçu la nouvelle que les rebelles, en grande force, ont gagné le chemin de fer de Chattanooga et Atlanta près d'Ackworth, détruisant plusieurs milles de la voie ferrée et brulant Big Shanty. Ils ont été repoussés avec perte et la voie a été réparée en aussi peu de temps que les rebelles avaient mis à la détruire.

Le 5, une force d'infanterie rebelle qui avait attaqué Altoona a été repoussée après un combat très vif. On dit que les pertes des deux côtés sont très lourdes.

Parmi nos blessés sont le brig. gén. Corse et le col. Tourtellott.

La bataille a été renouvelée le 6. Les rebelles ont été repoussés après une action fort chaude et ils ont battu précipitamment en retraite en nous abandonnant leurs morts et leurs blessés au nombre de près de 500.

Un officier rebelle prisonnier dit que leur perte a été forte.

On dit que les rebelles sont commandés par Wheeler. Une division du général Morgan est à la poursuite de Forrest et se trouvait hier à Shoals Creek. On escarmouchait légèrement en supposant que c'était contre quelques-unes des troupes de Forrest sous le général Buford. Des rebelles capturés [illegible] Forrest est au sud de Lawrenceville, se dirigeant vers Florence.

Il rencontrera une résistance obstinée s'il essaye de traverser la rivière.

On n'a rien appris aujourd'hui des généraux Rousseau et Groton. Le rebelle Dewitt McNary avec sa bande de guerillas est dans le voisinage du chemin de fer du Nord-Ouest, mais il est surveillé de trop près pour qu'il puisse causer un dommage sérieux.

Les soldats de l'Indiana dans les hôpitaux ont reçu un congé pour aller voter dans leur Etat.

Chattanooga, 7 octobre—Les rebelles se sont éloignés d'Altoona. Notre victoire a été complète. Les chirurgiens rebelles nous ont abandonné leurs hôpitaux avec 400 ou 500 de leurs blessés.

Le général Corse a été légèrement blessé à la joue, et [illegible] du Minnesota, a été blessé à la cuisse.

Une division rebelle a attaqué Altoona sous French. Le lieutenant [illegible] de la batterie du 12e Wisc. a perdu une jambe.

Le général Bradley a télégraphié aujourd'hui de Bridgeport que la [illegible] Thomas est arrivée [illegible] de Decatur, Ala., avec la nouvelle que [illegible] de Forrest avait été capturé, que nos forces étaient à [illegible] et les [illegible] étaient en retraite [illegible].

New York, 7—Une dépêche de Nashville au *Herald*, du 6, dit que la portion de l'armée de Hood, qui traverse le Chattahoochie, a attaqué nos forces à Big Shanty [illegible] et a été mise en déroute après avoir détruit une partie de la voie ferrée.

Les journaux de Richmond du 3 et du 4 [illegible] tendent que Early et Sheridan [illegible] qu'Early, dans une dépêche [illegible] Lynchburg dit que [illegible] les détachements de maraudeurs [illegible] chargés du gros de l'armée [illegible] pourrait dépasser [illegible] trouve actuellement.

Les journaux de Richmond reconnaissent que les armées de l'Union avancent d'une manière soutenue et [illegible] les mouvements de Grant avec beaucoup d'inquiétude.

Au major général Dix.
Département de la guerre, 7 octobre.

Dans une récente dépêche, il était mentionné que Sheridan prenait des mesures pour protéger les communications contre les incursions des rebelles.

Des dépêches reçues hier soir montrent que ce but a été [illegible] atteint.

Le général Thomas a été envoyé à Louisville pour organiser des troupes dans ce district et chasser Forrest de nos lignes.

Le 4, les rebelles avaient capturé Big Shanty mais ils étaient suivis de près par Sherman.

Le 6, un terrible engagement a eu lieu à la suite duquel les Rebelles ont abandonné le champ de bataille [illegible] laissant dans nos mains leurs morts et leurs blessés. Les détails sont donnés dans la dépêche suivante du général Thomas:

Nashville, 6 octobre, 11 h. P. M.

E. M. Stanton, secrétaire de la guerre. Le télégramme suivant a été reçu de Chattanooga. —Le général Smith qui est parti d'ici hier [illegible] mande par le télégraphe "L'ennemi s'est éloigné hier d'Altoona, se dirigeant vers Dallas et laissant dans nos mains de 200 à 600 morts et blessés. Le pont de la Resaca sera réparé demain et le train pourra aller aussi loin qu'Allatoona par la voie de Cleveland à Dalton.

On n'a rien appris de plus de Sherman depuis ma dépêche d'hier, mais la retraite de l'ennemi indique que son arrière-garde est pressée dans le voisinage d'Altoona.

Je n'ai pas encore de nouvelles du général Rousseau ni du général Washburne aujourd'hui.

Je présume qu'ils poursuivent Forrest aussi rapidement que l'état des routes le permet. Nous avons des pluies continuelles depuis cinq jours et ces pluies rendent les routes impraticables, et font déborder les torrents.

Je viens de recevoir ce qui suit du général Granger, à la date des 6 10 h P. M. de Huntsville.—Le courrier qu'on avait dit noyé dans le passage de la rivière Elk est arrivé, mais il a perdu les dépêches en traversant l'eau. Il rapporte que 400 Rebelles ont été pris hier et que ces prisonniers disent qu'ils ont laissé Forrest à Lawrenceburg.

L'avant-garde du général Morgan escarmouchait avec l'ennemi à River Creek, qu'il ne pouvait traverser à cause de la hauteur des eaux. Il pense pouvoir traverser demain matin, et alors il ira plus loin. Le chemin de fer de l'Alabama sera réparé d'ici à Pulaski dans une semaine.

GEO H THOMAS, maj. général.

Une autre dépêche [illegible] suit: Le télégraphe est réparé jusqu'à Altoona. L'action d'hier a été terrible. Le général rebelle a attaqué avec une division forte de 7000 hommes et a grandement souffert, laissant ses morts et ses blessés dans nos mains. Il a perdu 1600 hommes quand nous en avons perdu seulement 300. Le combat a duré 6 heures de suite.

De Forrest on nous apprend que Morgan a accolé Forrest et a capturé ses moyens de transport, et que les [illegible] ont empêché sa retraite par la rivière Tennessee.

On a reçu des rapports satisfaisants sur les opérations devant Richmond et Petersburg, mais il serait imprudent d'en livrer les détails à la publicité pour le moment.

Des dépêches du général Stevenson disent qu'un officier du général Sheridan vient d'arriver et rapporte qu'il était encore à Harrisonburg. Les trains d'approvisionnements lui arrivaient régulièrement bien qu'interceptés quelque fois par des guerillas, aucune force rebelle qu'il y eût sur la route.

Les [illegible] les restes du général B. Meyo, [illegible] du général Meye, de N. York. Il a été tué par les chouans [illegible] quand il [illegible] une reconnaissance militaire.

E. M. STANTON, Secrétaire de la guerre.

New York, 7 octobre—Le correspondant du *Herald* [illegible] à la date du 4 [illegible] un combat sur la gauche de notre ligne [illegible] la brosse que [illegible] Davis donna au général Hampton, il y a quelques jours.

Nous tenons toujours le terrain et prêts au premier signal à recommencer le combat, mais nous attendons d'autres mouvements avant de prendre l'offensive.

Quartier-Général, Département du Missouri, St. Louis, 6.

Ordre Spécial No 277.

D'après des témoignages qui ne peuvent être révoqués en doute, le général commandant apprend que le major James Wilson du 3me de la milice du Missouri et des hommes enrôlés dans son commandement, prisonniers de guerre, ont été livrés par le major-général Sterling Price au guérilla Tom Reeves pour être exécutés, le maréchal prévôt général du département enverra un major et 6 hommes choisis de l'armée rebelle à la prison de [illegible] et [illegible] jusqu'à ce que le sort du major Wilson et de ses hommes soit connu.

Ces hommes recevront le même traitement que le major Wilson et ses hommes.

Le maréchal-prévôt-général sera responsable de l'exécution de cet ordre.

Par ordre du major général ROSECRANS.

Pass a l'Outre, 13 octobre, 11 h. 30 m.

Par l'arrivée du transport *Cassandra* de New York nous avons des nouvelles jusqu'au 5 courant.

[Les cinq feuilles de dépêches qui suivent ne sont qu'une répétition de dépêches qui ont paru dans l'*Abeille* lundi matin; nous ne trouvons à reproduire que le marché de New York qui est un peu plus détaillé, et une dépêche sur un coureur de blocus.)

New York, 3 octobre, 6 heures du soir—Le marché de l'or a ouvert en hausse sur le prix de clôture de samedi, et la spéculation s'est montrée peu active. La première cote de 191 1/2 a été suivie par une hausse de 3/4, et une baisse à 190 5/8; les cours ont ensuite remonté de 5/8 puis baissé à 189 à midi; ils ont alors regagné 2 1/2 puis retombé de 7/4 pour revenir à quatre heures et demie à 192 1/2.

Le coton est côté à 1 25 pour bon middling et à 1 28 pour du Texas.

St-Jean de Terre-Neuve—Le steamer neuf *Caroline*, venu en neuf jours de Glasgow, a passé au Cap Race à 2 heures de l'après-midi, dimanche 2 courant, et a été abordé par le yacht de la presse. Ce steamer se rend à Wilmington, via Halifax avec des machines. C'est un beau steamer à aubes de 479 tonneaux et très rapide. Son consort le *Colonel Lamb* passera au Cap Race mardi pour se rendre à la même destination. Le steamer des Etats-Unis *Florida* a jeté l'ancre au-dessous de Halifax dimanche, et il pourra peut-être avant long temps mettre fin à la carrière de quelques-uns des coureurs de blocus qui sont dans ce port.

Autres nouvelles du Sud.

La bataille à Petersburg.

Nous empruntons au *N. O. Times* la dépêche suivante qu'il a publiée hier dans son édition du soir:

Morganza, 13 octobre.

Le capitaine Foster, de la canonnière des Etats-Unis *Lafayette*, nous informe qu'il a reçu à Bayou Sarah, la nouvelle, provenant d'une source rebelle, qu'un combat terrible était engagé à Richmond et que Lee avait évacué Petersburg.

On dit que les pertes sont très fortes des deux côtés. Les rebelles prétendent qu'ils ont délogé les forces fédérales du chemin de fer de Weldon et qu'ils ont fait 15,000 prisonniers.

Cette dernière partie de la nouvelle est sans doute fabriquée par les rebelles pour produire de l'effet.

On a reçu aucuns détails, et les pertes des deux côtés ne sont pas définitivement données.

LA LEVEE DU BLOCUS DES PORTS DU MEXIQUE.

Quelques-uns de nos confrères annoncent comme une nouvelle la levée du blocus des ports du Mexique. Or nous avons publié le fait dans notre numéro du 1er septembre dernier, avec des nouvelles du Mexique extraites de la *Revista* de Vera Cruz. L'ordre du contre-amiral français Bosse à ce sujet était daté du 10 août, tandis que le décret de l'empereur Maximilien en date du 29 juillet avait paru le 2 août dans le journal officiel de Mexico. Ceux de nos confrères qui empruntent leurs nouvelles mexicaines aux journaux d'Europe se trouvent en arrière de tout le temps nécessaire pour l'aller et le retour. Les documents dont nous parlons ont paru dans les journaux de Paris du 13 septembre.

OFFICIEL

Nous avons reçu hier au soir la communication suivante:

ORDRES GENERAUX No 59—QUARTIER GENERAL
Division militaire de l'Ouest Mississippi
Nlle-Orléans, Le., 11 octobre 1864.

Le major général commandant a la satisfaction d'annoncer que les drapeaux perdus, mais sans que l'honneur ait souffert, par les troupes unionistes, servant dans le département de l'Arkansas et le département du Golfe, dans le cours de l'année dernière, ont tous été repris sur la route pendant qu'on les transportait au département rebelle de la guerre à Richmond.

Les drapeaux repris, appartenant à des régiments qui sont encore au service, leur seront renvoyés immédiatement, et les autres seront envoyés à Washington pour être mis à la disposition du secrétaire de la guerre.

Par ordre du major général E. R. S. CANBY,
C. T. CHRISTENSEN, lieut. colonel, Ass. Adj. général.

PERTE PROBABLE DE LA GOELETTE "JULIA".—Le capitaine Dekoker, du schooner *Neptune*, qui a apporté ici la nouvelle de l'occupation de Matamoros par les Impérialistes, dit que, dans la matinée du 7 octobre, à 19 milles de la Passe du Sud-Ouest, il a parlé au capitaine de la petite goëlette *Julia*, expédiée de la Nouvelle-Orléans pour Matamoros, qui désirait connaître sa position, attendu que sa goëlette avait éprouvé une voie d'eau dans un coup de vent. Il aurait voulu être pris à la remorque afin de retourner à la Passe du Sud Ouest, mais le vent du Nord qui soufflait avec violence mit empêchement à ce projet. Le capitaine Dekoker donna toute l'assistance possible et offrit de prendre à bord l'équipage et la cargaison du navire qui menaçait de sombrer, mais le capitaine de la *Julia* refusa, disant que si le temps se maintenait au beau, il pourrait regagner le port. Le lendemain matin le vent, redoublant de violence, devint très impétueux et le capitaine Dekoker pense que la malheureuse goëlette n'aura pu y résister.

C'était un petit navire, enrégistré comme mexicain, commandé par le capitaine Fayo, et qui était parti de ce port pour Matamoros le 26 du mois dernier.

Meeting des Démocrates et des Conservateurs de la Louisiane.

Il y avait foule hier soir, au théâtre St-Charles, et une foule pleine d'enthousiasme. L'objet du meeting était d'exprimer les sentiments de ceux qui favorisent l'élection du général McClellan en s'appuyant sur la plate-forme de la Constitution et de la paix.

M Rozier a harangué l'assemblée. Il était très flatté de voir que son appel avait été entendu par tant de gens.

Nous sommes dans un temps fertile en événements, a-t-il dit, et étant à la veille d'une très importante élection, il est bon que les citoyens se rassemblent et expriment librement leurs opinions. L'orateur voit dans le meeting actuel le noyau de la masse des conservateurs du Sud qui peuvent montrer aux hommes du Nord que les conservateurs unionistes forment la majorité.

M. Pikin a lu les résolutions du comité, lesquelles ont été adoptées à l'unanimité.

Ces résolutions endossent la plateforme de Chicago et la nomination de McClellan comme Président.

Elles condamnent toutes les tentatives pour altérer ou modifier les Constitutions des Etats avant la paix comme des crimes.

Elles expriment la conviction que des élections libres donneraient les deux tiers des voix à McClellan.

On dit dans les résolutions que les trois dernières élections ici n'ont pas été libres et que de grosses fraudes ont été commises.

Ces résolutions se terminent par un appel au général commandant, afin qu'il assure une élection libre aux loyaux électeurs de cet Etat dans la prochaine élection présidentielle.

MM. Millie, Giraud et Dr. Riddle ont harangué la Convention qui s'est ajournée.

Législature—13 octobre 1864.

SENAT—M. Kavanaugh annonce qu'il présentera demain (aujourd'hui) un bill pour la continuation des électeurs présidentiels de l'Etat de la Louisiane.

Le comité des améliorations intérieures fait un rapport favorable sur la pétition des propriétaires du faubourg Tremé et à la fois sur un bill intitulé: "Acte pour autoriser la corporation de la Nouvelle-Orléans à construire un pont sur le canal Carondelet en face de la rue Galvez, semblable au pont construit en face de la rue Broad.

Sur motion, le règlement est suspendu et le bill passe avec son titre. Il est envoyé sans délai à la Chambre des Représentants dont le concours est demandé.

M. Montamat demande la liberté de proposer un bill intitulé: Acte relatif à l'enregistrement des mariages dans la paroisse d'Orléans. Autorisation est donnée et le bill est déposé sujet à appel conformément au règlement.

Chambre—Le comité de finance fait un rapport sur le bill qui alloue $100,000 pour payer les membres, les officiers et les dépenses casuelles de l'Assemblée Générale. Sur motion, les règles sont suspendues, et le bill après avoir subi ses diverses lectures est adopté et envoyé au Sénat, dont le concours est demandé.

Un acte relatif aux juges de paix et aux constables dans la paroisse de Jefferson et aussi un acte relatif à la collection des droits en matière criminelle dans la paroisse de Jefferson, ont été appelés et ont subi leur seconde lecture. Sur motion, ces actes sont renvoyés au comité judiciaire.

Le bill relatif à l'organisation de la police urbaine, qui avait été présenté par M. Foley, est lu pour la seconde fois, et sur motion est référé au comité spécial qui avait été nommé pour rédiger la charte de ville, avec recommandation au comité de présenter un rapport aussitôt que possible.

Le bill de M. Foley relatif à la rémunération des employés et des travailleurs au département des Travaux Publics est lu une seconde fois et renvoyé au comité des Terres Publiques et des Levées.

Le bill autorisant la corporation de la ville à construire un pont sur le canal Carondelet, qui avait passé au Sénat et qui avait été adressé à la Chambre pour qu'elle l'approuvât, est, sur motion, référé au comité des améliorations intérieures.

Un bill est présenté pour amender l'article 330 du Code Civil relatif à la sécurité des tuteurs.

M. Chamberlin présente un bill intitulé: acte pour amender le titre 1, l'article 1 de la nouvelle Constitution. Sur motion, toute action ultérieure est suspendue et le bill est mis à l'ordre du jour de lundi prochain.

La question cotonnière et la paix.

Le correspondant financier du *Constitutionnel*, dans une lettre datée de Londres le 9 septembre, annonce que la Banque d'Angleterre a élevé à 9 0/0 le taux de l'escompte qui depuis le 4 août se tenait au chiffre respectable de 8. Il critique cette mesure qu'il ne trouve nullement justifiée par la situation et par le mouvement du numéraire et il termine sa lettre par les observations suivantes:

Les thuriféraires, les louangeurs systématiques de notre première institution de crédit ne manquent pas d'arguments pour justifier sa dernière mesure. Le taux de l'escompte serait porté à 20 0/0 qu'ils appuyeraient encore de raisons plausibles une telle énormité.

Quelques-uns de ces Messieurs assignent aux rumeurs d'un arrangement pacifique entre les belligérants américains la vive émotion ressentie par le marché anglais dans les journées de lundi et mardi, et la baisse relativement énorme des consolidés. Suivant eux, l'ouverture des ports confédérés aurait pour conséquence immédiate des envois de coton sur la plus large échelle. Le prix du textile tomberait tout à coup de 200 0/0. La spéculation opérant sur des masses, nous retirerions des remises de numéraire sur le chiffre le plus vaste à faire aux planteurs du Sud. Et tandis que nos réserves en or [illegible] le crédit financier des détenteurs de Liverpool se trouveraient littéralement ruinés.

Pour démontrer le [illegible] de cette argumentation, il suffit de revenir un instant et d'établir le bilan cotonnier des Etats séparatistes, d'après des documents reconnus authentiques.

La récolte de 1861 fut de	3 500,000 balles	
— 1862	800,000	—
— 1863	1,000,000	—
— 1864	1,000,000	—
Total général	6,000,000 balles	
On évalue à 600,000 balles par an, le coton mis en oeuvre ou détruit par les Confédérés, ou capturé par les croiseurs fédéraux. Pour les quatre années ce serait donc	2,400,000	—
Le coton exporté par les Fédéraux de la Nouvelle-Orléans à New-York, ou ayant forcé le blocus, ou étant sorti par Matamoros, est évalué, pour les quatre années, à	1,000,000	—
	3,400,000 balles	
qui, déduites du premier total ci-dessus, le réduisent à	2,600,000	—

Sur cette dernière quantité on peut raisonnablement retrancher 50 0/0 de coton avarié par la pluie, le soleil et un mauvais conditionnement justifié par l'état de guerre. Il ne resterait donc de disponibles et propres à l'expédition que quatorze ou quinze cent mille balles.

Remarquons encore que ce dernier chiffre n'est pas intact, puisque 600,000 balles servent de garantie à l'emprunt de 3 millions sterling contracté en Angleterre par le gouvernement séparatiste. Ces 600 000 balles nous appartiennent dûment et se trouvent payées. Le commerce anglais n'aurait donc rien à débourser en en prenant livraison.

Ainsi, il ne resterait qu'un stock disponible de huit à neuf cent mille balles de coton. Allons jusqu'à un million, ce qui représenterait une somme de trente à trente-deux millions sterling à partager entre l'Angleterre, la France, la Belgique, l'Allemagne, etc, etc. Cette perspective n'a rien d'effrayant.

Envisageons la question pacifique sous son autre aspect.

Pour lutter contre leurs redoutables adversaires les Confédérés ont recours aux plus étonnantes comme aux plus énergiques mesures. La nation tout entière s'est condamnée à d'effroyables privations. Ses ports et ses frontières ont été fermés non-seulement aux objets de luxe, si chers à la vie créole, mais encore aux subsistances d'importation étrangère. Au thé, au sucre, au vin, au café, on a substitué le régime alimentaire des esclaves, le maïs, les végétaux et les salaisons du cru. La loi a proscrit les bijoux, les soieries, les cristaux, les modes, les mille objets de la vie élégante pour encourager l'introduction des draps, des chaussures, des tissus communs, des armes, de la poudre, des munitions et des équipements de guerre. Ce que la contrebande ne lui donnait pas en quantité suffisante, la sécession le créait sur son propre territoire, renouvelant les prodiges industriels de la terrible Convention française.

Mais cette situation extrême, hors nature, cesserait avec la paix. Il y aurait 5 millions de blancs à vêtir et à équiper entièrement, il y aurait les magasins des cités à remplir d'un stock épuisé, et toutes les habitations particulières à fournir d'un mobilier détruit. L'approvisionnement de denrées coloniales absorberait des sommes considérables, et la mise en état des chemins de fer tels qu'ils existaient avant la guerre provoquerait une importation immédiate de 100 à 150,000 tonnes de rails, et un nombre proportionnel d'engins de traction. En moins d'une année la reprise des relations avec l'Europe amènerait vraisemblablement une importation de produits anglais, français et allemands, sinon supérieure, au moins égale à la valeur des exportations du textile.

Mais les deux partis sont-ils arrivés à cette période de lassitude et d'épuisement qui fait une obligation de la paix? Un armistice conviendrait peut-être aux fédéraux. M. Lincoln y trouverait un répit favorable à ses projets de réélection et à cette fantastique levée de 500,000 hommes contre laquelle les intéressés protestent de toute leur force. Quant aux confédérés ils repousseront certainement une combinaison mixte et indécise dont leurs adversaires tireraient tout le profit.

Suivant toute probabilité, nos capitaux n'auront pas encore de longtemps à se déverser sur le territoire sécessionniste en échange de son coton, et nos spéculateurs de Liverpool continueront pendant bien des mois à approvisionner nos marchés de l'Asie Mineure, de l'Egypte et de l'Inde Chine. D'ailleurs les bruits d'un armistice n'ont pas exercé beaucoup d'influence sur le marché cotonnier. Seuls les baissiers de Londres ont manifesté une terreur qui, si elle n'était point simulée, était parfaitement feinte.

En présence de la [illegible] de la Banque d'Angleterre, les banquiers particuliers et les *joint-stock-banks* n'ont montré ni surprise ni émotion. Le taux d'intérêt accordé aux dépositaires de fonds en comptes courants n'a pas varié. C'est la meilleure preuve que le public financier ne croit point à la durée de l'intérêt officiel au taux absurde et ridicule de 9 pour cent.

—Un étudiant d'Heidelberg vient d'en finir violemment avec la vie à la suite d'un duel dit à l'américaine. D'après la lettre suivante, trouvée dans la chambre de ce malheureux, c'est pour obéir aux prescriptions du sort qu'il a volontairement terminé son existence. Cette lettre, adressée à un ami, est conçue en ces termes:

"Heidelberg, 30 août [illegible]

Cher ami,

J'avoue à regret que je ne t'ai pas dit toute la vérité hier [illegible] de bonnes raisons pour cela, car [illegible] apprendre que j'avais joué une partie [illegible] et que j'ai perdu. Dimanche, je me suis engagé d'honneur à obéir à la loi du sort.

Cher ami, tu ne me reverras pas vivant; je n'ai plus que trois ou vingt-quatre heures à vivre. Adieu, un dernier adieu.

FIRMIN WILHELM.

EDITION D'HIER SOIR.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Morganza, 14 octobre 1?h 15 A M

La dépêche suivante a été reçue à ce bureau:

Le capitaine Forster de la canonnière *Lafayette* a reçu la nouvelle, qu'il croit digne de foi, que la place de Petersburg est en notre possession, ayant été évacuée par Lee.

On se bat dans le voisinage de Richmond—Le résultat n'est pas connu, mais les pertes sont fortes des deux côtés.

Nouvelles du Mexique.

PRISE DE MATAMOROS.
FUITE DE CORTINAS.
20,000 balles de coton.

Par l'arrivée d'une goëlette à la Balize, on a reçu en ville les nouvelles suivantes du Rio Grande:

Les forces françaises et impériales, qui étaient parties de Monterey, ont occupé Matamoros le 26 septembre, après une reddition sans condition.

Cortinas avait fui avant l'arrivée des Français. On dit qu'il y a vingt mille balles de coton à Matamoros, et plusieurs milliers de balles à Bagdad. Nous publierons demain d'autres détails sur ces événements.

ORDRE OFFICIEL—Un ordre du major général Hurlbut impose le paiement d'une somme de $5,000 comme indemnité au profit de la veuve de C. G. Guérin, de Labadieville, aux parents de Emile Hébert, Numa Hébert, Omar Grau, Omar Boudreaux, Jean Webre Jr, Lovering Webre et Louis Folse Jr., membres de la bande de guérillas qui, sous les ordres de Omar Boudreaux, est entrée à Labadieville, paroisse de l'Assomption, dans la nuit du 8 septembre 1864, et y a tué le sieur C. G. Guérin, qui était capitaine des *Homeguards* de cet endroit.

La somme doit être payée avant le 22 novembre, et elle est répartie comme suit: Evariste Hébert, $875, Hermogène Grau, $261; veuve Valentin Boudreau, $102; Jean Webre Senior, $3,355; Louis Folse Senior, $407. Faute de paiement dans le délai prescrit, les propriétés de ces personnes seront saisies par les Etats-Unis, et les personnes désignées seront punies pour désobéissance aux ordres militaires.

Vues d'un planteur

SUR LE SYSTEME DU TRAVAIL LIBRE.

Le TIMES publie ce matin la lettre suivante qui lui a été adressée par un planteur:

Une communication récente du général Banks demandant à la Chambre de Commerce d'exprimer son opinion sur son plan de travail libre a paru dans votre journal. Je présume que la question a été posée dans le but d'obtenir des renseignements afin d'introduire les changements que l'expérience pourrait suggérer, et bien que je ne sois pas la Chambre de Commerce cependant, croyant au vieil adage "qu'on trouve toujours quelque fois la sagesse dans une foule de conseillers", j'offre mon expérience des deux années passées, dans l'espérance d'aider la Chambre de Commerce à formuler des conclusions correctes.

J'ai été propriétaire d'une plantation et cultivateur de cannes pendant trente ans, et bien que je garde encore quelques préjugés en faveur du vieux système qui donnait, en général, de beaux résultats pour le travail et les soins, cependant comme je veux citer des faits et non des théories au sujet du nouveau système, il ne sera pas difficile de se former une opinion sur ce qu'il vaut.

Pendant l'année présente j'ai eu 31 nègres et 21 négresses employés à faire la récolte, et environ 450 arpents en culture—cent arpents de plants de cannes, 80 en souches, et le reste en maïs. Nous avons commencé le travail le 19 janvier, et la perte de temps par les travailleurs jusqu'au 1er octobre a été comme suit: les nègres ont perdu 1099 jours, ou une moyenne de 35 jours et demi chacun, sur une période de travail comprenant 208 jours et demi, ou près d'un sixième du temps, pour ne pas mentionner d'autres pertes sur la journée par les retards en allant à l'ouvrage ou le temps perdu de différentes façons. Vous devez admettre que c'est un pauvre bilan pour les planteurs, car c'est là le beau côté de la médaille.

Pendant le même nombre de jours de travail, 21 négresses ont perdu en tout 1614 jours, ou 76 jours chacune en moyenne sur une période de travail de 208 jours et demi, c'est-à-dire un peu plus du tiers de leur temps.

Maintenant je sais qu'on dira: "pourquoi ne les avez-vous pas forcés par les privations à se mieux conduire et je vais vous dire pourquoi. Des nègres ne meurent jamais de faim là où on peut se procurer quelque chose à manger, et la question était de savoir s'il était meilleur marché pour moi de les nourrir sur mes provisions ou de les laisser se nourrir avec mes bestiaux. Dans les villes les nègres peuvent mourir de faim, mais il n'en est pas de même à la campagne. Si la famine était possible, elle aurait probablement lieu sur la ferme du gouvernement, appartenant à l'honorable Miles Taylor, car sur laquelle il y a 350 nègres vivant bien, sans aucuns moyens visibles d'existence.

On l'appelle la ferme-modèle, mais je ne sais pourquoi à moins que ce ne soit parce que les occupants y vivent sans travailler. Il est vrai que je puis faire une déduction sur les salaires, mais ceci ne sera pas une compensation pour mes peines et mes dépenses. Je veux faire une récolte et non retenir des salaires. Pendant ce temps perdu ils usent les vêtements que j'ai payés très cher pour eux, et ils consomment les vivres qui me coûtent aussi fort cher. Comme vous pouvez le penser les résultats sont pauvres, car pour réussir sur une plantation il faut travailler dur, et faire chaque partie de la besogne dans la saison convenable. Or cela ne peut se faire que si on peut contrôler le travail. J'espère sauver assez de grains pour faire vivre mon bétail l'année qui vient, et faire assez de sucre pour payer les dépenses. Et je ferai par là mieux que la plupart de mes voisins, dont les récoltes consistaient principalement en coton.

Les nègres que j'ai ont été sur mon habitation bien des années, et il est possible que je n'aie pas maintenu une discipline aussi stricte que beaucoup d'autres et que j'aie conséquemment obtenu moins de travail. Mes dépenses ont été aussi augmentées par le maintien des vieillards et des infirmes, incapables de travailler, et que je ne pouvais chasser de l'habitation pour les laisser périr sur la route, parce que les circonstances leur avaient imposé une quasi liberté.

En même temps, tous mes efforts ont été employés à faire une récolte, afin de payer les travailleurs et de soutenir ma famille. Mes fossés ont été négligés, mes barrières pourrissent et les herbes et les ronces envahissent tous les terrains qui ne sont pas actuellement en état de culture. Les bâtisses dont on ne se sert pas tombent en ruine et se dégradent. En fait la destruction et une sorte de barbarie semblent régner dans un pays qui était renommé autrefois pour le haut degré de sa culture et le bon état des bâtisses et des barrières.

Il y a quelques jours je commençai à cueillir le maïs, et à ma grande surprise je trouvai un des champs, situés près du quartier des nègres, diminué de moitié. Il avait été cueilli par paniers par les nègres pour nourrir leurs porcs et sauver leur propre maïs pour le vendre. Les travailleurs que j'emploie suivant leur nombre, faire 250 boucauts de sucre cette année, s'ils avaient bien travaillé, et n'avaient pas perdu tant de temps, mais cette perte de temps et cette aversion pour le travail arrêtent tout, et aucune besogne ne peut se faire en temps opportun, ce qui est très essentiel au succès en agriculture. C'est là la cause qui m'a forcé à laisser de côté une partie de mon plant de cannes, au printemps, parce que le temps de planter était passé avant que je pusse finir.

Sous un point de vue sanitaire, la situation des nègres est pire qu'autrefois, car vous ne pouvez imposer la discipline nécessaire à la conservation de leur santé et vous ne pouvez les protéger contre des maux contagieux.

En preuve de cela, je dois dire que j'ai plus perdu de mes nègres en deux ans que dans les quinze années précédentes, bien qu'ils eussent été visités par le choléra asiatique.

Si la rapide destruction de la race est la vraie philanthropie, alors on a adopté juste le meilleur plan pour arriver au but et ce plan a été comme l'introduction du whisky et de la petite vérole chez les Indiens. Ce plan de travail libre, où il y a beaucoup de liberté et peu de travail, me rappelle beaucoup les jours de mon adolescence, où le grand objet était d'avoir de l'argent pour acheter du pain d'épice. Le mot de liberté sonne tristement aux oreilles du nègre et signifie simplement: "tu peux choisir ton lieu de résidence pour les 12 mois prochains, mais il te faudra travailler pour un certain prix."

Maintenant, je veux bien admettre que cela vaut mieux pour le nègre que la vie de vagabondage qu'il mènerait, et aussi pour la société à laquelle il ne peut nuire autant que s'il était complètement libre, mais je prétends, d'un autre côté, qu'il faudrait aussi adopter quelque moyen de protéger celui qui l'emploie, quand il est obligé de donner de l'argent sans recevoir un équivalent.

Quand il fut question du travail libre, je faisais partie du comité qui devait s'entendre avec le général Banks sur le plan proposé. Nous eûmes une longue conversation et nous exprimâmes librement nos opinions sur la nature du nègre, et sur le résultat [illegible] l'adoption du système [illegible] les conséquences [illegible] Louisiane. Il nous répondit que c'était là une question nouvelle, que notre expérience sous le vieux système n'était rien et ne pouvait s'appliquer au nouveau [illegible] les produits de cette partie de l'Etat seraient quadruplés.

Le terme de la prophétie [illegible] expérience [illegible] exemple, la paroisse [illegible] 20 000 boucauts [illegible] pourra peut-être en faire [illegible] Tout l'aspect du pays est changé—Beaucoup de grandes plantations [illegible] de cannes à sucre [illegible] en maïs [illegible] cultures.

On ne peut compter sur le [illegible] pour une récolte [illegible] l'Etat—l'expérience [illegible] work-house [illegible] par leur travail.

Maintenant, M. l'éditeur, [illegible] les mérites du système.

[illegible]

Les Prisonniers du Sud à l'Ile Johnson.

(Du *Cleveland Herald*.)

Le nombre des officiers rebelles détenus dans cet endroit est d'environ 2 000. Ils sont détenus dans un grand enclos carré entouré d'une barrière très haute en dehors de laquelle est placée une ligne [illegible] de sentinelles. [illegible] de la vue de l'eau. Les prisonniers ne peuvent dépasser une certaine ligne de l'intérieur, qui a été tracée non loin de la barrière. [illegible] contenues dans la cour de la prison.

Les prisonniers reçoivent du gouvernement une couverture de laine chacun, et sont autorisés à garder les leurs. Ils peuvent aussi se procurer des vêtements qui leur sont absolument nécessaires, faculté dont ne jouissent pas les Fédéraux prisonniers dans le Sud. Leurs rations quotidiennes consistent en 14 onces de boeuf et 16 onces de pain chacun, avec du riz et des pommes de terre. Leur état physique prouve qu'ils ne souffrent pas de la faim. Leurs vêtements sont de toutes les nuances grises et il serait impossible d'imaginer une collection d'individus plus déguenillés et plus sales. Il y a parmi eux des hommes d'intelligence et de culture, mais, en majorité, ils ont l'apparence, les manières et l'ignorance d'une bande de chasseurs. On remarque au milieu d'eux un major-général, plusieurs brigadiers, et bon nombre de colonels, de majors et de capitaines.

Les médicaments sont donnés par le chirurgien du poste, sur demande, et administrés par un chirurgien rebelle dans la prison. La mortalité est faible et ne fait qu'une victime par semaine depuis plusieurs semaines. La grande difficulté est de tenir les hommes propres, leurs habitudes étant naturellement sales ou leur paresse trop grande pour remplir le devoir de surveillance nécessaire. Il y a deux nègres parmi les domestiques des officiers. Il y en avait beaucoup naguère, mais en apprenant qu'ils pourraient avoir leur liberté s'ils le désiraient, tous, à l'exception des deux qui restent, ont quitté leurs maîtres pour vivre à leur guise.

Les prisonniers passent leur temps à laver, à lire, écrire ou à ne rien faire; quelquefois ils improvisent des amusements de divers genres. Ils avaient, il n'y a pas longtemps, une troupe de ménestrels noirs et une "Société Dramatique."

Les rebelles reçoivent de leurs amis ou de ceux qui sympathisent avec eux des sommes d'argent considérables. Ces sommes sont retenues par le colonel Hill, commandant de la place, qui en donne un reçu. Les sommes qu'il reçoit par mois, en moyenne, s'élèvent de 25,000 à $30,000, et sont remises très souvent en livres sterling du Canada. En outre de cela il faut compter de vastes recettes en argent confédéré, recettes qui ne valent rien.

Quand on fait l'appel quotidien des prisonniers, on leur demande s'il leur manque d'argent, et on leur remet ce qui est nécessaire pour pourvoir à des besoins actuels, et ces remises sont faites de manière à ce qu'aucune fraude puisse être commise.

Quand un prisonnier veut acheter quelque chose pour son usage, il n'a qu'à envoyer un billet au surintendant des prisons pour lui demander permission, car l'introduction des fournisseurs est défendue et rien ne peut être fourni sans la sanction des autorités. On examine avec soin les articles envoyés comme cadeaux aux prisonniers et on enlève tout ce qui paraît être de contrebande.

On ne permet l'introduction d'aucune liqueur spiritueuse, si ce n'est comme remède. Le surintendant de la prison est le lieutenant colonel E. A. Scovill, de Cleveland, qui a su gagner par sa justice l'estime de tous les prisonniers, bien qu'il les soumette avec rigidité aux règlements de la geôle.

Faits Divers.

—On lit dans le *Courrier du Havre*:

Trois femmes de Virville se sont défiées dimanche dernier, à qui boirait le plus d'eau de vie dans un temps fixé. L'une d'elles en absorba pour 2 fr., mais son triomphe lui coûta cher; elle mourut quelques heures après cet acte de démence.

—Nous avons annoncé qu'un savant très distingué, M. Rouget de l'Isle, faisait un procès à M. Fétis, auteur de la biographie des musiciens, qui déclare dans ce livre que Rouget de l'Isle, son parent, n'est pas l'auteur de la *Marseillaise*.

L'affaire, dans laquelle M. Rouget de l'Isle doit produire les documents les plus sérieux et les plus importants, est indiquée pour le 22 novembre prochain. Elle sera jugée par la première chambre du tribunal civil de la Seine.

—Le correspondant parisien de l'*Europe* rend compte d'un incident qui a produit une vive et profonde émotion parmi les personnes qui assistaient, le 7 de ce mois, dans la chapelle russe, à l'anniversaire du couronnement de l'empereur Alexandre. La colonie russe se trouvait réunie dans la chapelle. Lorsque tout le monde était à genoux, on entendit soudain un terrible cri de: "Vive la Pologne!" poussé en langue polonaise et par une voix de basse des plus profondes. L'assemblée demeura stupéfaite; les dames pâlirent, et plusieurs d'entre elles furent prêtes à perdre connaissance, car ce cri—venant on ne sait de qui—avait quelque chose de lugubre et de sépulcral. Le prêtre seul conserva son sang-froid. [illegible]

—On lit dans les *Deux Mondes*, journal hebdomadaire de Francfort:

"Nos informations particulières nous apprennent que les eaux de Schwalbach ont été recommandées à l'impératrice, qui a depuis quelque temps des rhumes fréquents. Quoique la saison soit un peu avancée et que les matinées et les soirées soient très fraîches dans cette région du Taunus, nous espérons que l'auguste souveraine trouvera dans cet établissement thermal le soulagement qu'elle est venue y chercher.

"Schwalbach jouit d'une antique renommée, et ses eaux ferrugineuses et fortifiantes y ont attiré, depuis de longues années, les plus hauts personnages. Depuis l'arrivée de l'Impératrice, les habitans de Schwalbach ont arboré le drapeau français."

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 13 octobre.

La semaine commerciale expire ce soir. Le chômage [illegible] dans toutes les branches du commerce. Le coton [illegible] a acquis plus de fermeté à cause du petit stock sur place, du faible approvisionnement et de l'attente d'une réaction favorable. [illegible]

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, Jeudi soir, 13 octobre.

COTON—Ce matin, à l'ouverture, la demande a été [illegible]

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS. [illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jeudi, 13 octobre 1864. [illegible]

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, etc. voir la partie anglaise.

Marié, le [illegible] par le Rev [illegible] M. Alphonse ROUBION à Mlle Cecilia BARBA [illegible]

Décédé hier matin à quatre heures, à l'âge de 20 mois, Louis SAINTILLE, fils de Jean Saintille et de Louise Labat. Les amis et connaissances des deux familles sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu CE MATIN, 14 du courant, à 10 heures. Le convoi partira de la rue des Magasins, entre Tolédano et Louisiana Avenue, Jefferson City.

On achète AU PLUS HAUT PRIX L'OR, L'ARGENT, ET Tous les Billets QUI NE PASSENT PLUS, LES BILLETS DÉCHIRÉS, 15, Rue Saint Charles, vis-à-vis le *True Delta*, de 6 heures du matin à 8 heures du soir.

Est retiré dans mon écurie un jeune TAUREAU rouge, fond blanc, [illegible] S'adresser à M. A. [illegible], rue [illegible].

JOHN H. KEEP, MARCHAND DE Métaux, Articles d'artisans, Balances &c. Rue du Canal, Nos 21, 24, 26 et 28, Au coin de la rue Fulton.

AVIS. CONFORMEMENT à l'article 1176 du Code Civil de la Louisiane, avis est donné aux créanciers de la succession de Marie Manette [illegible], veuve André Elie Thomas, [illegible] de présenter leurs réclamations à Félix Vigand, curateur, [illegible]. P. E. THEARD, No 6, Passage de la Bourse.

Poêles. Poêles. POELES aussi bons que les meilleurs qui se trouvent sur le marché, BATTERIES DE CUISINE, ARTICLES EN FER BLANC, unis et en relief, A vendre par J. H. KEEP, au coin des rues Canal et Fulton.

En débarquement. FROMAGE—[illegible] douzaines fromage de Hollande, [illegible] fromage de Gruyère, véritable, [illegible] caisses sardines à l'huile, [illegible] barils amandes [illegible] A vendre par ANT. LANATA, 71 et 11, rue Jefferson.

A LOUER. Deux maisons rue de l'Esplanade. A louer, deux maisons rue de l'Esplanade, entre Chartres et Royale, 3me District, ayant chacune deux salons et quatre chambres à coucher, cuisine [illegible] S'adresser No 42, rue Royale, au premier.

A LOUER. Une belle maison en briques, à trois étages, située à l'angle des rues Douane et Remparts. S'adresser à JOHN GAUCHE, à son magasin rue de Chartres, No 106.

Perdue ou Volée. PERDUE le 12 octobre 1864, une petite chienne [illegible] la patte droite de derrière cassée [illegible] au nom de Marquise, [illegible] Une récompense libérale sera donnée à la personne qui la ramènera au No. 71, rue St. Louis.

Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance de la Nlle-Orléans. ASSEMBLEE GENERALE. LES membres de cette société sont requis de se réunir, dans leur salle, au coin des rues Champs Elysées et Grands Hommes, DIMANCHE, 16 du courant, à 4 heures et demie. Ils sont priés d'être exacts, des affaires importantes seront soumises à l'assemblée. Par ordre du Président. A. A. MARCHAND, Secrétaire.

NUEVA SOCIEDAD LUSITANA De Beneficencia Mutua de la Nueva Orleans. ASAMBLEA GENERAL. Los miembros de dicha Sociedad se reuniran, à la esquina Champs Elysées y Grands Hommes, el DOMINGO PROXIMO, 16 del corriente, à las 4 y media de la tarde, para tratar de negocios importantes. Por orden del presidente. A. A. MARCHAND, secretario.

AUX DAMES. CET établissement SERA ROUVERT LUNDI, 10 du courant. [illegible] HENRY WHITTAKER, Successeur de R. Turnbull, 131, rue du Canal.

Changement de domicile. LE Dr ALFONSE? [illegible] a transféré son domicile [illegible] rue Bourgogne, entre [illegible] et St-Philippe.

E. GIQUEL, 130......RUE DU CANAL......130. Arrivant d'Europe, a l'honneur de faire savoir à sa clientèle et au public qu'il a importé UN MAGNIFIQUE ASSORTIMENT DE MARCHANDISES DE SAISON, Qu'il vendra à des prix très-modérés. Cachemires et mousselines de laine imprimées, Reps et Poil de chèvre, Tartans et flanelles toutes couleurs, Châles cachemires, carrés et longs, Indiennes françaises et anglaises, Châles et Pointes Lamas, Bas et chaussettes coton pour dames, hommes, garçons et fillettes, Bas et Chaussettes laine pour dito, dito, Gants de peau, laine, soie, mi-soie et fil pour dames et fillettes, Chemises mérinos et flanelle gauze, pour dames, hommes et enfants, Mouchoirs batiste tout genre et qualité, Cols guipure, Valenciennes et Dentelles, Draps et Casimirs, Couvertures à lits, de toutes grandeurs, Mantilles et Cravates pour dames, Piqué molt Ouvré et Blanc, Soieries noires, toutes largeurs, Corsets et jarretières, Châles et Basques tricotés, pour enfants, Dentelles guipures, valenciennes, &c. &c. Ouvré damassé et serviettes pour tables, Serviettes fil, de tables, bords en couleurs, Platilles, Bretagne et Morlaix, Toile de Courtrai et d'Irlande, Toile de Paris et toile à torchons, Ombrelles et En cas, Rubans cuisiniers, rubans velours, Soutache, Lacets laine et boucles, Peignes à chignons, grande variété, Toile à draps et à taies d'oreillers, Parfumeries, grand assortiment, Brosses à dents, à ongles et à cheveux, Coton blanc et écru, toutes largeurs &c, &c, &c. &c, &c. E. GIQUEL, 9 oct—6, 130 Canal.

J. LEVOIS & CO. Ont l'honneur de prévenir les DAMES et leur clientèle qu'ils ont reçu, par les derniers steamers, leur assortiment d'HIVER, choisi avec le plus grand soin, et qu'ils en feront l'ouverture LUNDI 10 COURANT A DES PRIX RAISONNABLES. La baisse de l'or nous a permis de faire des REDUCTIONS IMPORTANTES sur les prix des articles français et anglais. POPELINES écossaises et rayées, 75 cents; MOZAMBIQUE nouveauté 60 cents; POIL DE CHEVRE, 75 cents à $1; MERINOS français en toutes couleurs; MOUSSELINE LAINE do do; [illegible] 6,4 noir et couleur; ALPACAS do do; INDIENNES françaises haute nouveauté [illegible]; CHALES, [illegible] Tricots en tous genres; FOURRURES; BURNOUS pour enfants [illegible]; SOIERIES [illegible]; TAFFETAS [illegible]; GANTS de peau à $1 [illegible]. Un magnifique assortiment de COTONS blancs et écrus, FLANELLE blanche et couleur, TOILE à draps [illegible], COUVERTES françaises, BAS anglais—Bas de tricot pour enfants [illegible]. J. LEVOIS & CO, Coin Canal et Bourbon.

THEODORE DANZIGER, Au coin des rues Royale et St-Philippe, VIENT DE FAIRE L'OUVERTURE D'UN BEAU CHOIX DE MARCHANDISES SECHES D'AUTOMNE ET D'HIVER QU'IL OFFRIRA MARDI, 11 DU COURANT, —A TRES BAS PRIX— Et parmi lesquelles se trouvent 1500 yardes Mozambique à 50 cts; 50 Châles Barège à $1 50; Couvertures avariées à [illegible] la paire; Mousseline noire, tout laine, à [illegible]; Mousseline de laine en couleur, à [illegible]; Popelines écossaises à raies, à 75 cts.; Alpaca broché, à 50 cts; Bas fins pour dames, à [illegible] la douzaine; Drap noir, double largeur, [illegible] la verge, très joli article; Coton large d'une yarde à 50 cts [illegible] 7/8 yards, à $10 la pièce; Indiennes françaises avariées, à [illegible]; [illegible] à 30 cts. Satinets, Casimirs, Doeskins, Flanelles, Plaids Rob Roy, CHALES, CORSETS, BONNETERIE, GANTS DE PEAU de chevreau, &c., &c., &c. Le tout à très bon marché. Nous annonçons aux dames et à notre clientèle que MM. DANZIGER & FILS ne sont qu'à l'ANGLE DES RUES ROYALE ET ST-PHILIPPE, ils n'ont de rapport avec aucun autre magasin. THEODORE DANZIGER, Au coin des rues Royale et St Philippe.

PAPIERS PEINTS. HENRY HABERT, 104 .... RUE DE CHARTRES .... Vient de recevoir, par les derniers arrivages du Nord, une variété complète de PAPIERS PEINTS de tous genres, depuis les papiers ordinaires à 15 CENTS le rouleau jusqu'aux tentures de luxe, satinés, veloutés, dorés, &c. "STAMPING GOLD PAPER." Ces papiers, pour être vendus rapidement, sont cotés à des prix tellement modérés que l'acheteur sera irrésistible. Voir, pour plus de sûreté, au magasin de papier peint de H. HABERT, 104 Rue de Chartres.

PIANO A VENDRE. A vendre un magnifique PIANO de Pleyel, oblique, à des conditions avantageuses. S'adresser au magasin de M. A. Elie, rue Royale, No 66.

Beurre, Café, Farine. 5 [illegible], 56 fréquins Beurre Goshen de choix, 30 sacs café Rio de choix, en débarquement du steamer Emily B. Souder et 300 barils Farine "Phenix Mills." en débarquement du bateau à vapeur Magenta. A vendre par E. S. KEEP, rue Poydras Nos 56 et 58.

A VENDRE, en gros et en détail, pour cause de changement de magasin. Vins vieux en barriques. Ch Margaux, St Emilion, [illegible] Haut Sauternes, [illegible] Cognac [illegible] vieux Madère, Peppermint, Sherry, Port [illegible]. S. QUEYROUZE, 97 Vieille Levée.

GRAINES DE JARDINAGE DE LA NOUVELLE RECOLTE, RECOLTE DE 1864. VENANT d'être reçu par les steamers Morning Star, Emily B. Souder et par les derniers arrivages du Nord: Graines d'oignons, gros, blanc, rouge et jaune, Navets assortis, Radis, Choux, Persil, Cresson, Celeri, Chicorée, Salsifis, Carottes assorties, Betteraves, Laitue, Epinards, Moutarde, Gros porreaux, [illegible], Cerfeuil. Gros choufleurs blancs. Egalement—Chenevis et millet. A vendre par D. MAUFAY, 61, rue Gravier.

Madame Maria Voisin. A l'honneur de prévenir les Dames de la ville et de la campagne que son magasin de MODES ET NOUVEAUTES est transféré du No [illegible] au No [illegible] de la rue de Chartres. Mme VOISIN informe respectueusement sa clientèle, que les travaux de sa maison n'étant pas entièrement terminés, un avis ultérieur en indiquera l'ouverture définitive avec un assortiment complet de NOUVEAUTES PARISIENNES.

PLUS DE DISTANCE: **DIVINATION! PREDICTION PAR MADAME ADAH,** Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand. Heures de consultation, de 10 heures du matin à 6 heures de l'après-midi. No 95, rue St Louis.

LONDON & DOCK BRANDY. E. ROGER & CO, No 45 et 47, rue de la Vieille Levée. 1500 caisses London Dock Brandy. Pour être vendu à l'amiable.

AVIS. [illegible]

Changement de magasin. LES soussignés annoncent respectueusement au public qu'ils ont transporté leur magasin du No [illegible] de la rue de la Douane au No [illegible] de la rue des Magasins, [illegible] BOTTES et de SOULIERS [illegible]. EVERETT LANE, [illegible]. Nlle-Orléans, 5 octobre 1864.

OFFICIEL.

Lettres non réclamées,

Restant à la Poste, à la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, le 14 oct. 1864.

Pour obtenir ces lettres il faut déclarer qu'elles ont été annoncées, donner la date de cette liste et payer un cent pour l'annonce.

Celles qui n'auront pas été retirées un mois après avoir été annoncées, seront envoyées au Bureau des lettres mortes.

Timbres d'affranchissement.

Le timbre d'affranchissement doit être placé à l'angle droit supérieur de l'enveloppe, et l'on doit laisser entre ce timbre et la suscription un espace suffisant pour le cachet de la poste, afin que la marque ne recouvre pas l'écriture.

Lettres à renvoyer.

Si l'auteur d'une lettre désire qu'elle lui soit renvoyée dans le cas où elle ne serait pas réclamée dans les trente jours, ou moins, il doit écrire sa demande et sa signature, en indiquant son Etat et son bureau de poste, en travers de l'extrémité gauche de l'enveloppe [illegible]

On peut faire remettre gratuitement les lettres par les facteurs de la poste au domicile des personnes à qui elles sont adressées [illegible]

Nouvelle-Orléans, 14 octobre 1864.

A — Alvarez Miss M. I. D., Abadie Philippe, Adam, [illegible], Antoine C. C., [illegible]

[illegible]

JOHN M. G. PARKER, Maître de Poste.

H. WHITTAKER, SUCCESSEUR DE R. TURNBULL, 131 ..... RUE DU CANAL ......131. Etoffes pour robes. POPELINES françaises, do à raies simples et à carreaux, POPELINES imprimées, do à carreaux, à dessins et à raies, POPELINES riches brodées, POIL DE CHEVRE de tout genre, MOZAMBIQUES des modèles les plus choisis, MOUSSELINES de laine imprimées, tout laine des plus jolis dessins qu'on ait vus depuis plusieurs années. FLANNELLES Opera, do unies et à carreaux, do tout laine, à carreaux Huron, MERINOS français, do anglais, MOUSSELINE de laine Union. Assortiment choisi de belles COUVERTURES, FLANELLES de toutes sortes. Beaux CHALES doubles à carreaux, NUBIAS, HOODS, SONTAGS, &c &c. Une grande consignation de RICHES BRODERIES ET DENTELLES. Aussi 50 douzaines de paires de CHAUSSETTES en coton, pour messieurs et garçons. ETOFFES du pays et calicots de toutes sortes à des prix plus bas que les cours de New York. On trouvera les prix des marchandises qui précèdent excessivement bas et avantageux, et tout sera mis en oeuvre pour faire de ce magasin le "magasin de nouveautés à bon marché." H. WHITTAKER, successeur de R. Turnbull.

Demande de modiste. ON demande une excellente modiste. S'adresser immédiatement à E. Sherry, rue Apollon No 452 entre [illegible] et Ste Marie.

Demande de cuisinier. ON a besoin d'un bon CUISINIER dans un restaurant. On paiera un très bon prix à quelqu'un s'entendant parfaitement en son métier. S'adresser rue St. Charles, No 70.

Bernard Turpin, ENCANTEUR ET NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE, No 93, rue de la Vieille Levée, entre St Louis et Conti.

Nouveaux Médicaments. Injection et Liqueur POUR la guérison rapide et infaillible de la Gonorrhée et écoulements de toute nature quelqu'anciens qu'ils soient. **Rob et Sirop Dépuratif,** Pour la prompte guérison des dartres, boutons, ulcères provenant des funestes conséquences des maladies secrètes. **Liqueur anti-rhumatismale.** Quelques cuillerées de cette préparation font disparaître les douleurs rhumatismales les plus aiguës. **Sirop Pectoral** Contre les rhumes, toux, catarrhes, enrouements. Avec un seul flacon de ce sirop la toux la plus opiniâtre est arrêtée [illegible]. A vendre par E. SATTIER, pharmacien, Coin Dauphine et St-Pierre.

E. S. KEEP, Rue Poydras, Nos 56 & 58. 150 BARILS porc mess nouveau, [illegible] E. S. KEEP, Rue Poydras, Nos 56 et 58.

Atlantic Mail Steamship Company. Pour New York, directement. [illegible] CHAMPION [illegible]

Pour NEW YORK, directement. [illegible] EMILY B. SOUDER [illegible]

[illegible — avis de départs de vapeurs pour Matamoros, Tampico, le Havre, etc.]

SANGSUES SUEDOISES à vendre en gros et en détail, rue Royale No [illegible]. HAAN & FREDERICKSON.

DOCTEUR HUARD, De la Faculté de Médecine de Paris OFFRE ses services [illegible] DOMICILE [illegible] CONSULTATION [illegible]

Cabinet de Consultation. LE DOCTEUR HUARD, de la Faculté de Paris, a établi un CABINET DE CONSULTATION au No 67 de la rue DAUPHINE [illegible] Domicile: 113 rue Royale.

HUILE DE CHARBON. [illegible] A vendre par E. J. HART & CO.

Prêts sur gages. LE soussigné fait des avances d'argent sur dépôt de diamants, montres, or et argent, bijoux, argenterie, instruments de musique [illegible] J. HART.

AVIS. UN jeune homme ayant une belle écriture et bien recommandé [illegible] bureau de l'ABEILLE.

GENIEVRE—ABSYNTHE, en draw-back. 20 pipes genièvre de Hollande, qualité supérieure, [illegible] caisses absynthe marque E. Pernod [illegible] PIAGGIO FRERES, 62 et 64 rue Vieille Levée.

VIN DE PORTO. VINGT CINQ [illegible] PIAGGIO FRERES.

EN débarquement [illegible]

A VENDRE en douane et en débarquement [illegible] COUTURIE FRERES, rue de la Vieille Levée No 42.

Avances en argent. Des avances libérales en argent seront faites sur des marchandises [illegible] SPOFFORD, TILESTON & CO, à New York. J. REID, Carondelet No 34.

JUSTIN, XIMENES & Co, Marchands Commissionnaires, A BAGDAD (Mexique).

VENTES A L'ENCAN.

Vente sans réserve. Bottes et Souliers, Marchandises Sèches, Casimirs et Draps, Coutellerie, &c. PAR GABRIEL LEAUMONT, Salle d'encan, 19 rue de Chartres. VENDREDI 14 courant, à 10 heures du matin [illegible]

[illegible — ventes par Francis Fernandez, S. Guinault, E. M. Jacobs, J. B. Crozat, etc.]

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, Vêtements, Bottes et Souliers. PAR HOFFMAN & MARKS, [illegible] encanteur. VENDREDI 14 courant, à 10 heures du matin [illegible]

[illegible — ventes par Wm P. Vincent, McCerren & Landry, Bernard Turpin, etc.]

VENTES A L'ENCAN.

Succession de feue Mary B Harvey, décédée. [illegible]

SPECTACLES. TEMPLE MAÇONNIQUE. PANORAMA DU DOCTEUR BEALE. UNE SEMAINE DE PLUS. [illegible]

Déballage d'articles pour Modistes. Wm. DAUPHIN, 60, rue de la Douane, VIENT de recevoir par les derniers steamers et déballe en ce moment un nouveau stock de FLEURS, CHAPEAUX, RUBANS, RUCHES, PLUMES, [illegible]

C. JAUBERT & CO. Ont transféré leur magasin du No 41 au No 20, rue de Chartres, entre Douane et Canal. [illegible] MARCHANDISES D'AUTOMNE [illegible] PETIT PROFIT. [illegible] LAINE à broder. C. JAUBERT & Co.

Leçons d'escrime. [illegible]

A VENDRE une des meilleures PHARMACIES [illegible] bureau de l'ABEILLE [illegible]

Maison meublée à louer. [illegible]

Conservez vos Dents. J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN DENTISTE, 150, RUE DU CANAL [illegible]

Dr F. FORMENTO Jr., CHIRURGIEN des armées Franco-Sardes [illegible]

Tabac en feuille. QUINZE caisses tabacs Ohio et de New York State [illegible] SORNIO & BRO, rue Gravier No 34.

Demande d'un commis pharmacien. UN commis pharmacien parlant le français et l'anglais [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE. Département Exécutif. Nouvelle-Orléans, 26 septembre 1864. Attendu que Thomas Fellows [illegible] MICHAEL HAHN. Par le Gouverneur: S. WROTNOWSKI, Secrétaire d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

[illegible] A. MOREL, Député Greffier.

LE Dr A. BENRY [illegible]

Avis aux contribuables de la ville. [illegible]

Avis au public et aux contribuables. [illegible] JOHN T. DUFOUR.

INSTALLATIONS DE CAFE. [illegible]